



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0359

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conclusion de contrats d'ouverture de crédit de trésorerie

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Rapporteur : Monsieur Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

Séance publique du 17 novembre 2008**Délibération n° 2008-0359**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Conclusion de contrats d'ouverture de crédit de trésorerie**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine réalise de façon quotidienne une gestion de trésorerie très ajustée, selon la technique dite de trésorerie zéro. Pour ce faire, elle dispose d'une ligne de trésorerie (conclue auprès d'un seul établissement) qu'elle mouvemente quotidiennement par tirage ou remboursement, selon ses besoins réels en flux de trésorerie, ses arbitrages de taux et d'optimisation des frais financiers.

Le contrat de réservation de trésorerie, actuellement en cours avec la banque Natixis plafonné à 90 M€, vient à échéance le 31 décembre 2008.

Afin de poursuivre son action aux meilleures conditions, la Communauté urbaine a lancé une consultation auprès d'établissements financiers en conservant les règles d'utilisation en vigueur fixées par les délibérations précédentes : choix d'index monétaires, mise à disposition des fonds le jour même de la demande, sans durée ni montant minimal de tirage, avec le plafond de tirage de 90 M€.

Un ou plusieurs contrats pourraient être signés avec différents établissements bancaires à l'issue de cette consultation dans la limite d'un plafond total de 90 M€.

Les conditions sont donc les suivantes :

- le montant plafond de la ou des conventions de réservation de trésorerie : 90 M€,
- l'index recherché : T4M, Eonia, Euribor 1 semaine ou Euribor 1 mois, choisi par la Communauté urbaine lors de chaque tirage,
- la durée de tirage : absence de durée minimale de tirage,
- la base de calcul des intérêts : à compter de J, jour du virement,
- le règlement des intérêts : à terme échu sans capitalisation,
- la mise à disposition immédiate des concours demandés par virement.

Les encours seraient apurés à la date d'échéance de la ou des conventions d'ouverture de crédit de trésorerie.

La Communauté urbaine et la ou les banques retenues en fonction des conditions offertes se réserveraient le droit de reconduire la convention d'un commun accord, pour une année supplémentaire.

Le choix de la ou des banques retenues ainsi que les conditions financières contractuelles seront communiqués lors du Conseil suivant la signature du ou des contrats ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à mettre en œuvre une ou plusieurs conventions d'ouverture de crédit de trésorerie avec un ou plusieurs établissements bancaires répondant aux conditions suivantes :

- le montant plafond total de la ou des conventions de réservation de trésorerie : 90 M€,
- l'index recherché : T4M, Eonia, Euribor 1 semaine ou Euribor 1 mois, choisi par la Communauté urbaine lors de chaque tirage,
- la durée de tirage : absence de durée minimale de tirage,
- la base de calcul des intérêts : à compter de J, jour du virement,
- le règlement des intérêts : à terme échu sans capitalisation,
- la mise à disposition immédiate des concours demandés par virement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.